

République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT
~~~~~

Délibération n° 2013-05 du Comité syndical du Vendredi 1<sup>er</sup> Février 2013

~~~~~

DEMANDE DE SUBVENTIONS – PROGRAMME LEADER 2013

L'an deux mil treize le premier février à dix sept heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie – ZAE la Garrigue – n°5 rue de la Lucques – 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 24 janvier 2013.

Etaients présents ou représentés :	Bernard FABREGUETTES, Jean-Louis LACROIX, Laurent DUPONT, Henri SOBELLA, Alain CAZORLA,, Joëlle GOUDAL, Jean-Marcel JOVER, Jacky GALABRUN, Philippe SALASC, Eric PALOC, Bernard DOUYSSSET, Louis VILLARET, Pierre GUIRAUD, Marie-Christine BOUSQUET, Michel GUIBAL, Manuel DIAZ, Luc VIALA
Absents ou excusés :	Olivier BRUN, Gérald VALENTINI, Christian BILHAC, Bernard SOTO, Jean TRINQUIER, André GAY, Hadj MADANI, Yves BAILLEUX MOREAU, Michel SAINTPIERRE, Claude CARCELLER, Frédéric ROIG, Roger FAGES, Rémy PAILLES, Alain CHALAGUIER
Invités : 30 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 17	

Vu que le Pays Cœur d'Hérault porte le programme Leader 2007-2013 sur la base des axes suivants :

- AXE 1 : Gestion de l'espace et dynamique urbaine intégrée (urbanisme et construction durable, paysage et patrimoine)
- AXE 2 : Accueil intégré et densification de la vie locale (circuits courts, nouveaux services, vie culturelle dans les villages)

Considérant qu'en 2013, le GAL poursuivra son travail afin d'assurer l'émergence et le financement de nouveaux projets locaux et transnationaux,

Considérant qu'au cours des six premiers mois, les projets devraient permettre d'atteindre un montant de programmation de près de 1 130 000 euros et un taux de programmation de près de 80 %,

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré,

Décide,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

- ✓ **D'approuver** le projet Animation/Gestion 2013 du programme Leader
- ✓ **D'approuver** le plan prévisionnel de financement présenté ci-dessous :

Subventions	Montant	%
Conseil Général de l'Hérault	21 314.25 euros	25
Union Européenne (Leader)	46 891.35 euros	55
Autofinancement SYDEL	17 051.40 euros	20
Total HT	85 257.00 euros	100
TVA inéligible	1 489.60 euros	
Total TTC	86 746.00 euros	

- ✓ **D'autoriser** le Président à opérer les demandes de subventions conformément au plan de financement
- ✓ **D'autoriser** le Président à modifier, dans ces limites, la répartition des recettes et des dépenses du plan de financement joint
- ✓ **D'autoriser** le Président à signer tout document afférant à cette affaire

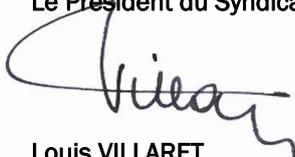
REÇU EN PREFECTURE

Clermont l'Hérault, le 7 février 2013

Publiée le 7 février 2013

Transmise le 7 février 2013

Le Président du Syndicat



Louis VILLARET